

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03069

Numéro SIREN : 491 865 952

Nom ou dénomination : AAT - ACTION AVEC TALENTS

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 18598



18598

02 OCT. 2023

Quin.

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 juin 2021

Les associés de la société SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS, société à responsabilité limitée au capital de 15000 euros, dont le siège social est situé au 1 square des Feuillants, 78150 Le Chesnay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 491 865 952, se sont réunis au siège social.

Les associés donnent acte de leur convocation.

L'Assemblée est présidée par Christophe Le Carrères, Gérant.

Associés présents :

- Monsieur Philippe BALLADUR, propriétaire de	750 parts
- Monsieur Christophe LE CARRERES, propriétaire de	750 parts

Total des parts sociales :	1500 parts
----------------------------------	------------

Tous les associés étant présents, ou représentés, le Président déclare que l'assemblée, valablement constituée, peut valablement délibérer et peut prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels pour l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
- Affectation du résultat de l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020
- Questions diverses.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le projet de texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il rappelle que, conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée, sur demande, lui donne acte de cette déclaration.

Après lecture du rapport de la gérance, lequel fait apparaître un bénéfice comptable de 30939.48 euros pour l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne redemandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première résolution

L'Assemblée des associés approuve les comptes annuels pour l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020, et donne quitus à la gérance pour l'exercice de référence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée des associés approuve l'affectation du résultat au report à nouveau pour l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de procéder aux formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés.

Fait à Le Chesnay
Le 12 juin 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Z. S.', is written over the printed text of the date and location.

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

au capital de 15000 euros

Siège social : 1 square des Feuillants, 78150 Le Chesnay

R.C.S. Versailles 491 865 952

PROJET DE RESOLUTIONS SUITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Les Associés de la SARL sus-nommée, auront à se prononcer sur les questions suivantes :

Projet N° 1 :

Le gérant propose aux associés de vérifier les comptes de l'exercice écoulé et de lui en donner quitus.

Projet N° 2 :

Le gérant propose l'affectation du résultat de l'exercice écoulé au report à nouveau pour l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020.

Projet N° 3 :

Le gérant propose de donner tous pouvoirs au gérant à l'effet de procéder aux formalités de publicité et de dépôt.

Le Chesnay, le 22 mai 2021

Le Gérant





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M LE CARRERES CHRISTOPHE 11 rue des Noisetiers 85300 Sallertaine FRANCE N° d'adhérent : 20131540034747	Pour le compte de : SARL AAT ACTION AVEC TALENTS 1 SQUARE DES FEUILLANTS 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT N° SIREN : 491 865 952 Période déclarée : 2020 Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020) Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018) Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020) Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020) Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020) Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019) Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020) Annexe N° ANNEXLIB01 (Applicable à compter du 31/12/2005)

Document certifié conforme
à l'original, des pages 1 à 13.
Fait à Sallertaine le 16-09-2023



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2020)

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux de 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit (report du 2033-B)	
Bénéfice imposable à 15%	0				

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	EBP
---	-----	---	-----

Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS
(Applicable à compter du
31/12/2018)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2017)

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	5 322	3 143	2 179
TOTAL I (5)	5 322	3 143	2 179
2 - ACTIF CIRCULANT			
Créances (2) clients et comptes rattachés	16 560		16 560
Créances autres (3)	2 684		2 684
Disponibilités	80 206		80 206
TOTAL II	99 450		99 450
TOTAL GENERAL (I + II)	104 772	3 143	101 629

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES	
Capital social ou individuel	15 000
Réserve légale	1 500
Report à nouveau	27 436
Résultat de l'exercice	30 939
TOTAL I	74 875
3 - DETTES	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 245
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	992
TOTAL III	26 754
TOTAL GENERAL (I + II + III)	101 629

RENVOIS

(2) Dont créances à plus d'un an	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	2 281
----------------------------------	--	-------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2020)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	75 420
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		75 420
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		14 366
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		828
	dont TP/CFE, CVAE	588
Rémunérations du personnel		20 167
Charges sociales		8 046
Dotations aux amortissements		1 074
Total des charges d'exploitation (II)		44 481
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		30 939
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		30 939

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	30 939	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	30 939	
Déficits antérieurs reportables	33 823	dont imputés sur le résultat 30 939
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	0	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2020)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	6 310	2 281	3 269	5 322	
TOTAL rubrique I	6 310	2 281	3 269	5 322	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	5 338	1 074	3 269	3 143
TOTAL rubrique II	5 338	1 074	3 269	3 143

Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2020)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

N° 2033-E
(Applicable à compter du
31/12/2019)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE

0



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise **2** Nombre total de parts ou d'actions correspondantes **1 500**

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur	
	Nom et prénom	LE CARRERES CHRISTOPHE	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	750	Pourcentage de détention 50,00%
	Date de naissance	31/07/1961	Pays de naissance France
	Code postal de naissance	75014	Commune de naissance Paris
	Numéro, type et nom de voie	11 RUE DES NOISETIERS	
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau
	Code postal	85300	Ville Sallertaine
	Pays		
2	Titre	Monsieur	
	Nom et prénom	BALLADUR PHILIPPE	Nom marital
	Nombre de parts ou d'actions	750	Pourcentage de détention 50,00%
	Date de naissance	11/07/1961	Pays de naissance France
	Code postal de naissance	75	Commune de naissance Paris
	Numéro, type et nom de voie	7 RUE DE SURESNES	
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau
	Code postal	92420	Ville Vaucresson
	Pays		

Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Bienvenue sur le service de la Télédéclaration du Minefi

<https://cfspro.impots.gouv.fr/efipromapi/validerFormulaireSaisie.html>



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI
(Applicable à compter du
31/12/2020)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS
SIREN : 491 865 952
Exercice **2020**

ANNEXE LEGALE

(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983)

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le	31/12/2020
dont le total est de	149 253.38 Euros,
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de liste,	
dont le total des produits est de	75 420.06 Euros,
le total des charges est de	44 480.58 Euros,
dégageant un bénéfice de	30 939.48 Euros,

L'exercice a une durée de	12 mois
recouvrant la période du	01/01/2020
au	31/12/2020

Les notes et tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2020 AU 31/12/2020	INFORMATION et numéro page	
	PRODUITES	NON PRODUITES
<u>I - REGLES ET METHODES COMPTABLE</u>		
Dérogation	1	
Méthodes d'évaluation	1	
Calcul des amortissements et des provisions	2	
Changement des méthodes	3	
Informations complémentaires pour donner une image fidèle	3	
<u>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
Etat de l'actif immobilisé	4	
Etat des amortissements	5	
Etat des provisions	6	
Etat des échéances des créances et des dettes	7	
Informations complémentaires sur :		
01) Eléments relevant de plusieurs postes	8	
02) Réévaluation		N/A
03) Frais d'établissement	9	
04) Frais de recherche appliquée et de développement	9	
05) Fonds commercial	9	
06) Intérêts immobilisés		N/A
07) Intérêts sur éléments d'actif circulant		
08) Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	10	
09) Avance aux dirigeants		N/A
10) Produits à recevoir	10	
11) Charges à payer	11	
12) Charges et produits constatés d'avance	12	
13) Charges à répartir sur plusieurs exercices	13	
14) Composition du capital	14	
15) Parts bénéficiaires		N/A
<u>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS</u>		
Crédit bail	15	
Engagements financiers	16	
Dettes garanties par des sûretés réelles	16	
Indemnité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	14	
Listes des filiales et participations	17	
<u>IV - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>		N/A
Ventilation de l'effectif moyen		
Accroissements et allègements de la dette future		

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS
SIREN : 491 865 952
Exercice : 2020

1. Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

MODES & METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Articles 9 & 11 - Décret numéro 83-1020 du 29 novembre.1983
Articles 7-21 - 24 début. 24-2ème et 24-3ème)

DEROGATIONS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS
SIREN : 491 865 952
Exercice : 2020

2. Les méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégories en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale ;

METHODES D'EVALUATION - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes:

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés de la façon suivante et en fonction de la durée de vie prévue:

	DUREE	TAUX LINEAIRE	TAUX DEGRESSIF
Logiciels	3 ans	33%	
Frais d'établissement	5 ans	20%	
Installations techniques et matériel out.	4 ans	25%	
Matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans	25 ou 33%	

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Stocks

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions réglementées

NON APPLICABLE

- Opérations en devises

NON APPLICABLE

- Opérations à long terme

NON APPLICABLE

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

3. Les circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison ;

CHANGEMENTS DE METHODES D'EVALUATION

Aucun changement de méthodes n'est intervenu durant l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Aucun changement de méthodes n'est intervenu durant l'exercice.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS
SIREN : 491 865 952
Exercice : 2020

4. Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé ;

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début exercice	Réévaluations	Acquisit. Apports	Virements	Cessions	Fin exercice	Valeur origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE - I							
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Constructions, installations générales							
Installations techniques, outillages industriels							
Installations générales, agencements, divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 322					5 322	
Emballages récupérables, divers							
Immobilitisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts, autres immobilisations financières							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES -IV							
TOTAL GENERAL	5 322					5 322	

AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin Exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE - I				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales				
Installations techniques, outillages industriels				
Installations générales, agencements, divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 632	1 706		5 338
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III	3 632	1 706		5 338
TOTAL GENERAL	3 632	1 706		5 338

VENTILATION DOTATIONS	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprises dér.
FRAIS D'ETABLISSEMENT, RECHERCHE - I					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - II					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions, installations générales					
Installations techniques, outillages industriels					
Installations générales, agencements, divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 706				
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - III	1 706				
TOTAL GENERAL	1 706				

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

5. La nature, le montant et le traitement comptable des écarts de conversion en monnaie nationale d'éléments exprimés en monnaie étrangère ;

NON APPLICABLE

6. Les méthodes utilisées, en cas de réévaluation, pour le calcul des valeurs retenues, la liste des postes concernés au bilan et au compte de résultat et les montants correspondants, le traitement fiscal de l'écart de réévaluation, les mouvements ayant affecté pendant l'exercice les postes de passif concernés ;

NON APPLICABLE

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

7. Les créances et les dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part, les créances à un an au plus et, d'autre part, les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans ;

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients, clients douteux ou litigieux	16 560	16 560		
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	850	850		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux				
Etat: impôt sur les bénéfices				
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	1 834	1 834		
Etat: autres impôts, taxes assimilées				
Etat créances diverses				
Groupe et associés				
Débiteurs Divers				
Disponibilités	80 206	80 206		
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	99 450	99 450		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours exercice				
Prêts, avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances et acomptes reçus sur commande				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 245	3 245		
Personnel et comptes rattachés	5 526	5 526		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	13 538	13 538		
Etat: impôt sur les bénéfices				
Etat Taxe sur la valeur ajoutée	3 213	3 213		
Etat: obligations cautionnées				
Etat: autres impôts, taxes assimilées				
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	992	992		
Autres Dettes	240	240		
Dette représentative de titres prêtés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	26 754	26 754		
Emprunts souscrits en cours exercice				
Emprunts remboursés en cours exercice				
Emprunts, dettes contractés associés				

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

8. L'indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles ;

NON APPLICABLE

9. Le montant des engagements financiers classés par catégories, en distinguant, le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées ; une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;

NON APPLICABLE

10. Pour chaque poste du bilan concernant les éléments fongibles de l'actif circulant, l'indication de la différence entre l'évaluation figurant au bilan et celle qui résulterait des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes ;

NON APPLICABLE

11. La liste des filiales et participations, telles qu'elles sont visées aux articles 354 et 355 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, avec l'indication pour chacune d'elles de la part de capital détenue directement ou par prête-nom, du montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice clos ; les titres d'une société émettrice représentant moins de 1 p. 100 du capital social d'une société détentrice peuvent être regroupés ; si certaines de ces indications sont omises en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, il est fait mention du caractère incomplet des informations figurant sur la liste ;

NON APPLICABLE

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

SIREN : 491 865 952

Exercice : 2020

12. Le nombre et la valeur nominale des actions, parts sociales et autres titres composant le capital social, regroupés par catégorie selon les droits qu'ils confèrent, avec l'indication de ceux qui ont été créés ou remboursés pendant l'exercice ;

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions sur parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 500	15 000
2 - Actions sur parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions sur parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions sur parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 500	15 000

13. Les parts bénéficiaires avec l'indication de leur nombre, de leur valeur et des droits qu'elles confèrent ;

NON APPLICABLE

14. L'identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de la société concernée sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale ;

NON APPLICABLE

15. L'indication de la fraction des immobilisations financières, des créances et des dettes ainsi que des charges et produits financiers concernant les entreprises liées ;

NON APPLICABLE

16. Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées en distinguant, d'une part, ceux qui ont fait l'objet de provisions et, d'autre part, ceux qui ont été contractés au profit de dirigeants ;

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée en raison de son caractère non significatif.

SARL AAT - ACTION AVEC TALENTS

au capital de 15000 euros

Siège social : 1 square des Feuillants, 78150 Le Chesnay

R.C.S. Versailles 491 865 952

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020, son évolution prévisible, les événements importants survenus depuis la clôture de cet exercice, jusqu'à ce jour, et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS :

Le Gérant indique qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ainsi que dans la méthode d'évaluation retenue, telles que définies dans les conditions définies à l'article L. 123-17 du Code de commerce.

En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, la gérance expose ici :

SITUATION DE LA SOCIETE :

Cet exercice s'est soldé par un bénéfice comptable de 30939.48 euros. Ceci s'explique par :

- Un chiffre d'affaires qui passe à 75420 euros,
- Des achats, des consommations et des charges externes qui passent à 14366 euros,
- Des taxes et versements assimilés qui passent à 828 euros,
- Des charges de personnel qui passent à 28213 euros,
- Des charges diverses, financières et dotations aux amortissements qui passent à 1074 euros.

DIVIDENDES DISTRIBUES :

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Il n'y a aucune convention réglementée, telle que visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Gérant suggère aux associés d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte « report à nouveau ».

EVENEMENTS INTERVENUS COURANT 2021 :

Aucun événement particulier n'est intervenu depuis le début de l'année.

EVOLUTION PREVISIBLE :

L'exercice 2021 devrait continuer à reconnaître un équilibre de la situation économique et financière.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Le Chesnay, le 22 mai 2021

Le Gérant

